



28^{ÈME} SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARTISANAT « A LA PORTE DU SUNDGAU »

Thème Les Animaux

11 et 12 Novembre 2017

Madame, Monsieur,

Suite au succès des années précédentes nous avons la joie de vous annoncer que la 28^{ème} édition du Salon de Peinture, Sculpture et Artisanat "A LA PORTE DU SUNDGAU" aura lieu cette année le Week-end du **11 et 12 novembre 2017** à la salle polyvalente d'Illfurth (28 rue de Spechbach), avec un **vernissage le samedi 11 novembre à 17h**.

J'ai donc l'honneur de vous inviter à venir présenter vos œuvres à cette exposition qui est devenue une rencontre attendue par tous les artistes mais également par tous les visiteurs.

Cette exposition a pour vocation de réunir des artistes-peintres et des sculpteurs de toutes tendances. Elle a connu, ces dernières années, un grand succès, tant par la qualité des œuvres exposées que par le nombre de visiteurs.

Pour l'instant nous ne connaissons pas encore le ou la commissaire de cette 28^{ème} édition, il sera noté sur notre site internet dès que nous aurons confirmation. Jean-Marie ZACCHI nous honorera de nouveau par sa présence. La marraine est Michèle Bruel, peintre alsacienne, connue pour ses peintures sous verre.

Depuis quelques années maintenant nous avons un **thème facultatif**, cette année ce sera **Les animaux**.

Cette année votre emplacement ne sera plus attribué par tirage au sort mais le commissaire ainsi que la marraine et leur équipe l'attribueront. De ce fait toutes les œuvres seront placées au mieux afin de les mettre en avant. **Nous vous remercions de bien vouloir envoyer par mail (peintureillfurth@gmail.com) quelques photos de vos travaux, si possible celles que vous exposerez ou du même style.**

Que vous ayez déjà eu l'occasion d'y exposer quelques unes de vos œuvres ou que vous n'y avez jamais encore participé, je vous suggère de me renvoyer votre bulletin d'adhésion sans plus tarder. Le nombre d'emplacements étant limité, il est prudent de s'inscrire rapidement, sans attendre la **date limite fixée au 10 octobre 2017**.

Une restauration sur place est possible, sur réservation, pour les 2 jours. De plus amples renseignements vous seront communiqués dans la lettre de confirmation d'inscription ou sur notre site internet www.peintureillfurth.com
Vous trouverez ci-joint deux documents :

- un bulletin d'adhésion peinture ou sculpture ou artisanat
- le Règlement du Salon

Comptant vivement sur votre participation et dans l'espoir de vous rencontrer les 11 et 12 novembre veuillez croire, Madame, Monsieur, en mes meilleures salutations.

Laetitia LACOTE
Présidente de l'Association Art et Musique
Saint Martin Illfurth



Présidente : Laetitia LACOTE

Tel : 06 89 67 51 99

Mail : peintureillfurth@gmail.com

Site internet : www.peintureillfurth.com

REGLEMENT DU SALON DE PEINTURE, SCULPTURE ET ARTISANAT « A LA PORTE DU SUNDGAU » ILLFURTH, 11 ET 12 NOVEMBRE 2017

Thème facultatif : Les Animaux

Date limite d'inscription : 10 octobre 2017

Le salon de Peinture, Sculpture et Artisanat "A LA PORTE DU SUNDGAU", organisé par l'association Art et Musique Saint-Martin-Illfurth, se déroulera selon les modalités et conditions fixées par les organisateurs, est soumis au présent règlement.

Pour les peintres et sculpteurs :

1. Ce salon est ouvert à tous les artistes professionnels ou non, qui s'engagent à ne présenter que de l'œuvre originale, à l'exclusion de toute copie, même partielle
2. **Thème facultatif: Les Animaux.** Le présent règlement s'applique aussi à ce thème. Un prix spécial sera attribué pour ce thème. Il revient de noter impérativement sur le bulletin d'inscription si vous y participez. Les 4 tableaux présentés devront être dans le thème. Le prix peut être décerné même si vous avez déjà un autre prix.
3. Chaque artiste peintre est autorisé à présenter **quatre** œuvres de sa facture, si possible dans le même thème, dont **la largeur des cadres ne doit pas dépasser 90 cm.** Vous disposez de 2 panneaux de 90*200cm placés en quinconce. Le comité se réserve le droit de refuser toute œuvre qu'il estimerait trop choquante.
4. Les œuvres peuvent être présentées encadrées ou non, munies d'un piton d'accrochage. Le poids maximum de chaque toile sera de 5 kg, et sculpture de 40kgs.
5. Un moyen d'accrochage par chaînettes est mis à disposition par la société organisatrice pour chaque panneau. Au dos de chaque œuvre devra figurer le nom et l'adresse de son auteur, ainsi que le titre de l'œuvre et un moyen d'accrochage. L'œuvre devra être signée.
6. Pour les sculptures, l'association peut soit vous fournir des tables (maximum 2), soit vous pouvez utiliser vos propres supports. Il convient d'exposer 4 sculptures au maximum.

7. Un droit de participation de 35 € par catégorie, 65€ pour 2 catégories est demandé. Celui-ci est à verser au moment de l'inscription, accompagnant la fiche d'inscription dûment remplie. L'inscription ne deviendra définitive qu'après paiement du droit de participation, dans la limite des places disponibles.
8. Les œuvres devront être exposées à la salle polyvalente, pendant les **heures d'ouvertures au public**, à savoir les :
- samedi 11 novembre 2017 de 10 H 00 à 19 H 00
 - dimanche 12 novembre 2017 de 09 H 30 à 18 H 00.
9. Les œuvres devront être accrochées sur place le samedi 11 novembre 2017 de 07 H 00 à 10 H 00, heure à laquelle passera le jury. Les emplacements seront déterminés par le comité organisateur ainsi que le commissaire et la marraine. Afin d'organiser le placement avant l'expo, merci de nous envoyer une photo de vos travaux de préférence par mail à l'adresse peintureillfurth@gmail.com ou par courrier avec votre bulletin d'inscription.
10. Un droit d'entrée de 3,00€ sera demandé à toute personne non exposante. Une invitation, valable pour deux personnes, pour le vernissage et des programmes seront mis à la disposition des artistes à titre gracieux.
11. Des affiches seront imprimées par les organisateurs qui en assureront la diffusion. Les organisateurs se chargent de faire la publicité de cette manifestation.
12. L'exposition est soumise à une surveillance assurée par un permanent et par les organisateurs. Aucune œuvre ne pourra être retirée avant la fin officielle du salon (dimanche 12 novembre à 18 h 00).
13. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte, incendie ou bris pouvant survenir sur la durée du salon. Chaque artiste assurera ses œuvres lui-même et devra pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile couvrant ses objets personnels.
14. Le jury est composé du commissaire, du parrain (1^{er} prix du salon de l'année précédente), des Invités d'Honneurs (1ers prix de l'année précédente), du Président de l'association ou de son remplaçant, un membre de droit représentant la Municipalité d'Illfurth et un représentant du CCM D'Illfurth.
15. Les décisions du jury sont sans appel. Le jury tel qu'il est défini à l'article 14 se réunira à partir de 10 heures le samedi 11 novembre 2017 et transmettra son palmarès au Président avant le vernissage de l'exposition. Après 11 heures les œuvres non présentées ne pourront plus être jugées par le jury.
16. La lecture du palmarès aura lieu le samedi 11 novembre 2017 à partir de 17 H 00, à l'occasion du vernissage, en présence des personnalités et organisateurs concernés par cette manifestation.
17. Les prix suivants seront décernés :
- Prix spécial du Salon 2017 (toutes catégories confondues)
 - Prix spécial thème facultatif–Les Animaux
 - Premier et deuxième prix – huile / acrylique
 - Premier et deuxième prix - aquarelle
 - Premier et deuxième prix - autres techniques
 - Premier prix – Sculpture
 - Prix d'encouragement
 - Prix spécial école – ComComIllfurth et CCM Illfurth
 - Prix du public - Chaque visiteur ne pourra déposer qu'un seul bulletin dans une urne.

Les œuvres primées restent la propriété du peintre ou sculpteur. Les artistes ayant obtenu le prix spécial du Salon 2015 ou un premier prix ne pourront se voir décerner ce même prix pendant les 2 années suivantes et ne pourra recevoir aucun autre prix. Cependant, les artistes seront Invités d'Honneurs l'année suivante. Chaque artiste ne pourra recevoir qu'un seul prix mis à part le prix spécial thème 2017.

18. Un badge sera remis à chaque exposant lors de la mise en place des œuvres. Il devra être porté pendant toute la durée du Salon et remis aux organisateurs, lors du contrôle de sortie.

19. Durant l'exposition, aucune vente ne pourra être effectuée. Tout contact que l'artiste sera susceptible de recevoir de la part de personnes intéressées lui sera communiqué. Pour l'information des acheteurs éventuels, l'artiste a la possibilité de communiquer aux organisateurs la liste des prix des œuvres exposées. Durant l'exposition, cette liste pourra être consultée à l'accueil. Cartes de visite interdites sous les tableaux, nom, numéro de téléphone et adresse de l'artiste sont inscrits dans le programme donné aux exposants et vendu à l'entrée pour le public.

20. Les œuvres ne pourront être retirées que le 12 novembre 2017 à partir de 18 H 00.

21. Toute clause non prévue dans ce présent règlement sera discutée au sein du comité organisateur.

Pour les artisans :

1. Il revient de préciser sur la feuille d'inscription la nature de votre artisanat afin d'éviter trop d'artisanat d'une même catégorie.

2. Vous disposerez de **2 tables** de 200*60 cm et/ou de **2 panneaux** de 200*90 cm **pour 35€** Chaque **table ou panneau supplémentaire coûtera 5€** dans la limite maximale de 4 tables ou 4 panneaux.

3. L'installation du stand se fera le samedi 11 novembre de 7h à 10h.

4. Le nombre d'artisan est très limité et les premiers inscrits seront les premiers servis.

PROGRAMME DU SALON 2017

Thème facultatif : *Les Animaux*

Samedi 11 novembre 2017

Entre 7h et 10h : Accueil des exposants et accrochage des œuvres

10h à 12h : Passage du jury

17h : Vernissage et lecture du palmarès

Dimanche 12 novembre 2017

9h30 : Ouverture du salon

17h30 : Remise du prix du public et de la tombola

18h : Clôture du salon et décrochage des œuvres